



Octobre 2020

LE SAINT ESCOBILLOIS

Votre journal d'information municipal



DANS CETTE EDITION

*RESUMES
CONSEILS
MUNICIPAUX*

*ACTIVITES CULTURELLES
ET SPORTIVES*

VIE COMMUNALE



www.saintescobille.fr



Edito

Mesdames, Messieurs,
Saint-Escobilloises, Saint-Escobillois,

Nous traversons une crise majeure de santé publique dont les conséquences seront à découvrir dans les mois et plus probablement, les années à venir. Nous pouvons toutes et tous être touchés par cette pandémie et quoi que nous entendions, la sage précaution est le respect, de ce qui est convenu d'appeler, les gestes barrières.

Dans l'immédiat et dans le quotidien communal, il s'agit du renoncement de toutes les manifestations habituelles et ceci, à minima, pour encore quelques mois. Nous traduirons cette année l'attachement à nos enfants et à nos anciens par des gestes simples car il est nécessaire que ces traditions perdurent, il nous faut donc nous adapter.

Malgré tout, durant le mois de septembre nous avons pu, dans le plus strict respect des consignes, nous retrouver par 2 fois à l'église mais également lors de la journée du patrimoine dans la grange de M. Imbault ou sous la direction de Madame Isabelle Olivier cette chorale de cœur d'habitants nous a livré "Don't Worry Be Harpy".

Ce fût aussi cette course d'orientation préparée par l'association SEA (Saint Escobille Animation), belle balade à vélo à la découverte de la commune et son originalité.

Première intervention de cette association sur la commune, mais sans doute pas la dernière, puisque durant l'été la région Ile de France a lancé un appel à projet dit "Budget Participatif" ouvert aux collectivités bien entendu, mais aussi au monde associatif. Nous avons aussitôt réuni les associations communales afin de les informer de cet appel à projet. L'association SEA s'est portée candidate sur des actions autour de notre jardin pédagogique. Vous en prendrez connaissance dans les pages suivantes.

Dans le cadre de cet appel à projet, la commune proposera au mois d'octobre l'achat d'un vélo électrique qui devra remplacer notre 2 roues motorisé utilisé par notre employé communal lorsqu'il doit réaliser des distributions dans les boîtes aux lettres.

Autre conséquence potentielle et malgré les assurances reçues, un doute persiste sur l'avenir des recettes communales.

Néanmoins il nous faut progresser, moderniser et entretenir notre commune. Vous découvrirez dans ce bulletin les orientations prises et les actions à réaliser.

Souhaitant vous retrouver au plus vite autour du verre de l'amitié.
Portez vous bien, prenez soin de vous, protégez vous

Restant à votre écoute, avec tout notre dévouement.

Votre maire
Yves VILLATE

Retrouvez nous sur le site

www.saintescobille.fr

Sur Facebook Mairie de Saint-Escobille



Communication : Valérie GALOPIN
Sindie BROLIS, Christine MAERO

Le Saint Escobillois est édité par la Mairie de Saint-Escobille



Compte rendu résumé du Conseil municipal du 07 Septembre 2020

Nomination d'un délégué titulaire et de son suppléant pour le CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité.

Déléguée titulaire : Mme GALOPIN Valérie

Délégué suppléant : M VILLATE Yves

Convention tripartite relative aux modalités de fonctionnement du dispositif départemental « Essonne Assistance »

Dans le cadre du maintien du service « Essonne Téléassistance » sur le Département de l'Essonne, mise en place, avec un nouveau prestataire, VITARIS, d'un nouveau dispositif « Essonne téléassistance », apportant aux Essonnais une prise en charge gratuite de certaines options par le département : installation et prestation de base, détecteur de mouvement, conciergerie et réseau social de proximité.

Traitement des questions orales au sein du conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-19,

M le Maire rappelle qu'à défaut de règlement intérieur pour les communes de moins de 1000 habitants, les conditions dans lesquelles sont présentées et traitées les questions orales doivent être délibérées par le Conseil Municipal. Les questions orales portent sur des sujets d'intérêt général. Elles ne donnent pas lieu à des débats, sauf demande de la majorité des conseillers municipaux présents. Le Conseil Municipal a fixé les conditions dans lesquelles sont présentées et traitées les questions orales à savoir : lors de chaque séance du conseil municipal, les conseillers municipaux peuvent poser des questions orales auxquelles le maire ou l'adjoint délégué compétent répond directement. Si le nombre, l'importance ou la nature des questions orales le justifie, le maire peut décider de les traiter dans le cadre d'une séance du conseil municipal spécialement organisée à cet effet. Si l'objet des questions orales le justifie, le maire peut décider de les transmettre pour examen aux commissions permanentes concernées.

Convention de participation Prévoyance

Le CIG a signé une convention de participation pour le risque prévoyance auprès du groupe VYV pour une durée de 6 ans prenant effet le 1er janvier 2019. Afin de faire bénéficier le personnel communal des tarifs négociés par le CIG, la commune s'engage à participer financièrement au risque prévoyance du personnel communal.

La formule 2 prenant en compte les longues maladies avec indemnités journalières de 95% du traitement indiciaire net et 45% du régime indemnitaire net, l'invalidité avec 95% du traitement indiciaire net et 45% du régime indemnitaire net et le décès et la perte totale d'autonomie pour 100% du traitement indiciaire net et 100% du régime indemnitaire net Le conseil municipal approuve la prise en charge totale de la formule 2 de prévoyance pour l'ensemble des agents. Cela correspond à une prise en charge totale des cotisations mensuelles par agent soit à l'année un coût de revient d'environ 1120 € pour l'ensemble des agents pour la formule 2. Une proposition de délibération sera envoyée au comité technique du CIG pour avis.

Informations diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une lettre a été reçue en mairie du Président de l'Association SEHP, M LIENASSON pour remercier de la subvention octroyée pour l'exercice 2020.

Compte rendu résumé du Conseil municipal du 05 Octobre 2020

Décisions du Maire

M le Maire informe avoir pris un arrêté s'opposant au transfert à la CAESE :

- des pouvoirs de police administrative spéciale permettant de réglementer l'accueil de gens du voyage,
- de la police de la circulation et du stationnement et la police de la délivrance des autorisations de stationnement de taxi,
- des prérogatives confiées aux maires en matière de construction et d'habitation

Aide à la valorisation du patrimoine

Depuis 2011, le budget communautaire intègre un budget dédié au financement des actions de mise en valeur du patrimoine touristique et culturel des communes de notre territoire.

La conférence-concert autour des « 4 saisons » de Vivaldi qui s'est déroulée le 3 octobre 2020 à l'Eglise Saint-Denis de Saint-Escobille avait pour objectif d'inaugurer la deuxième tranche des travaux de cette même Eglise. En effet, elle a vu la reconstruction de sa voûte et la rénovation du mur donnant sur le chœur.

De plus, la commune en collaboration avec l'association SEA a proposé une course d'orientation à vélo sur le territoire communal dans le cadre des journées du patrimoine. Cette journée avait pour but de découvrir le patrimoine de Saint-Escobille et de ses hameaux. Ces manifestations rentrent dans le cadre de l'aide à la valorisation du patrimoine CAESE. Décision de déposer un dossier de demande de subvention la plus large possible auprès de la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne pour financer ces manifestations.

Suite Compte rendu résumé du Conseil municipal du 05 Octobre 2020

Transfert de compétence du PLU à l'EPCI

Dans le cadre de l'article 136 de la loi ALUR du 24 mars 2014, les communautés d'agglomérations et communautés de communes, qui n'étaient pas compétentes en matière de PLU, le deviendront de plein droit à l'issue du délai de trois ans à compter de la publication de la loi soit à compter du 27 mars 2017 sauf si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent dans le délai de 3 mois précédant le 27 mars 2017.

Ce même article 136 aménage les conditions dans lesquelles ce transfert automatique de compétence entre en vigueur : le transfert de compétence en matière d'urbanisme prend effet de plein droit au premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires (sous réserve d'une opposition formulée par les communes membres dans les conditions énoncées ci-avant).

Monsieur le Maire propose de conserver ses compétences en matière d'urbanisme et le soumet au conseil municipal.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal de Saint-Escobille s'oppose au transfert de la compétence PLU à la communauté d'agglomération de l'Etampois Sud Essonne.

Demande de subventions dans le cadre du contrat de partenariat

Le contrat de partenariat est un engagement entre une commune de l'Essonne et le Département qui apporte son soutien financier à l'investissement local pour la réalisation de travaux d'aménagement et d'équipement du territoire.

La commune de Saint-Escobille bénéficie d'une enveloppe d'un montant maximal de 111 000€, qu'elle peut répartir entre 4 quatre projets maximum. Elle doit conserver à sa charge au minimum 30% du coût des travaux de chaque opération

La commune a déjà utilisé une partie de cette enveloppe (45 198€) dans le cadre d'un contrat rural aujourd'hui soldé. Le reliquat de subvention départementale disponible dans le cadre du contrat de partenariat s'élève donc à 65 802€.

Après étude, et compte tenu de la nature des travaux, il a été convenu de regrouper et d'inscrire 2 opérations au contrat soit :

- Réfection de l'éclairage public et interventions sur les poteaux incendie et la signalisation routière : 72 476 € HT
- Travaux sur les équipements publics de la commune : 19 710 € HT

Pour un coût total de travaux s'élevant à 92 186€ HT soit 109 977.23€ TTC.

Demande de subventions auprès de la CAESE au titre du plan de relance

Mise en place, par la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne, d'un plan de relance visant à attribuer un fonds de concours versé aux communes afin de soutenir l'économie locale par l'investissement des celles-ci.

Une demande de subvention concourant à répondre à des besoins sur la Commune sera déposée pour :

- La réparation du moteur de volée de la cloche de l'Eglise,
- L'acquisition de décorations de Noël
- Une modification sur le PLU
- La réalisation d'investigations Amiante et HAP sur enrobés
- Le remplacement de convecteurs à la mairie

Le montant de ces différents travaux et acquisitions s'élève à 10 401.21€ H.T qui seront engagés avant la fin de l'année 2020.(avec une subvention à hauteur de 50% de la dépense subventionnable soit 5 200.61 € H.T)

Appel à projet de l'Education nationale

Un appel à projets a été émis par l'État dans le cadre du plan « Label Écoles numériques 2020 ». Ce nouveau plan a pour ambition de soutenir les communes rurales qui souhaitent investir dans l'équipement numérique de leurs écoles.

Les institutrices se sont réunies pour définir leurs besoins et il a été décidé d'acquérir 2 PC portables, un lecteur graveur et 2 vidéoprojecteurs pour un montant de 5 487.00€ HT soit un montant de 6 584.40€ TTC.

Un dossier de demande de subvention auprès de l'Education nationale sera déposé à l'académie de Versailles, à hauteur de 50% du montant TTC soit 3 292.20€.

Plan de relance

Un complément de demande de subvention peut être envisagé dans le cadre du plan de relance. A ce titre une demande de subventions pour l'année 2020 sera déposée : pour l'acquisition de 2 PC portables, un lecteur graveur et 2 vidéoprojecteurs pour un montant de 5 487.00€ HT.

Investissements et orientations

Deux programmes vont débiter dont l'élément majeur sera le renouvellement de l'éclairage public. En effet nous passerons en éclairage LED sur l'ensemble de la commune, nous permettant de réduire notre empreinte carbone. Moins de consommation entrainera un coût plus faible, nous générerons ainsi une économie significative.

D'autres travaux de plus faible ampleur mais nombreux:

- Intervention mineure sur la défense incendie
- Réalisation d'une ventilation haute dans notre église
- Intervention sur les volets de l'école, la bibliothèque
- Réhabilitation du chauffage de la bibliothèque
- Remplacement d'un chauffe eau de la salle communale
- Intervention sur l'éclairage de la bibliothèque
- Remplacement de la porte de l'école et de la porte arrière de la bibliothèque (réalisation à l'identique)
- Remise en état du jardin du souvenir qui souffre d'affaissement
- Mise aux normes de l'arrêt de cars à Guillerville.

L'ensemble de ce programme porte sur 92 200€ et sera financé par le Département à hauteur de 65 802€ dans le cadre d'un contrat de partenariat.

Il débutera durant le 1er semestre 2021 après notification du Département de la subvention demandée

Concernant le second programme, les actions portent sur une révision simplifiée de notre Plan Local d'Urbanisme afin de permettre l'implantation de panneaux photovoltaïques en surimposition mais aussi renforcer le contrôle de la commune sur les divisions foncières.

Ce sera également :

- La réhabilitation du chauffage de la Mairie
- L'achat de quelques décorations de Noël
- La recherche d'amiante en chaussée (devenue obligatoire avant tout travaux de voirie)
- La réparation de l'horloge de l'église.

Le coût de l'ensemble de ces actions est de 10 400€ .Nous bénéficierons d'une aide communautaire dans le cadre du plan de relance pour 5 200€

Cette dernière série d'investissements comporte une recherche d'amiante en chaussée ce qui signifie que nous préparons un troisième programme d'investissements par des interventions sur la voirie communale. Le Département nous alloue une enveloppe de 34 000€ via notre agglomération. Il s'agit d'une aide destinée aux communes de moins de 2 000 habitants ne pouvant assurer seules de telles charges.

Nous prévoyons une dépense totale de 50 000€ pour des travaux durant l'année 2021. Nous avons reçu des demandes spécifiques venant de quelques habitants, il nous faudra faire des choix car il est peu probable que nous puissions répondre à l'ensemble des actions qu'il est nécessaire de réaliser.

Concernant cette dernière aide il est juste de citer notre conseiller départemental M. Guy CROSNIER et sa consœur, Mme Marie Claire CHAMBARET car ils ne sont pas étrangers à cette aide. Ils agissent au quotidien en notre faveur, il est juste de les remercier. Ils demeurent très attentifs à nos besoins, ceci n'en est qu'un exemple.

Autre investissement mais qui concerne plus directement l'ensemble des communes de l'AMPS puisqu' il s'agit de doter les écoles d'outils numériques correspondant aux besoins d'aujourd'hui. Nous avons répondu à un appel à projet de l'Education Nationale portant sur ces outils. Notre projet est déposé, nous devrions savoir dans les jours à venir si celui-ci est retenu. Nous pourrions ainsi doter les écoles d'ordinateurs pour les enseignantes, de tableaux numériques interactifs ou d'écrans tactiles interactifs mais aussi d'une classe mobile ainsi que de quelques tablettes ou robot "ozobot". Chaque classe, de nos quatre écoles, bénéficiera de l'outil que l'enseignante a sélectionné. Il s'agit d'un projet qui a suscité un grand enthousiasme des enseignantes mais aussi des élus.

L'ensemble de cet équipement se monte à 35 000€.

Ce même syndicat vient de terminer des travaux sur l'école d'Authon la Plaine qui comprenaient la modernisation de l'espace cuisine, l'aménagement d'un jardin et la création d'un préau. Nous avons également prévu de remplacer les chaudières gaz par une chaudière à granulés bois, malheureusement des contraintes techniques de dernière minute nous en ont empêchées. Ceci n'est que partie remise, nous devons nous affranchir de ses chauffages à énergie fossile au profit d'un système plus respectueux de notre environnement.

Voici une liste riche, dense mais nécessaire

Votre maire
Yves VILLATE

DON'T WORRY BE HARPY

CHRISTINE MAERO

Passion et inventivité !

Depuis novembre dernier un groupe constitué d'habitants de Saint-Escobille s'est régulièrement réunis dans un chœur d'adultes pour préparer avec la harpiste Isabelle Olivier, un opéra Jazz librement adapté du roman d'Italo Calvino *Le Baron perché*.



Le Baron perché raconte la vie au XVIII^e siècle d'un jeune aristocrate de la Ligurie du nom de Côme Laverse du Rondeau qui décide, un beau jour, du haut de ses 12 ans, de grimper dans un arbre et de ne plus en redescendre. Il passera toute sa vie dans les arbres, sans plus mettre pied à terre, afin de prouver à ses contemporains le vrai sens de la liberté et de l'intelligence, leur démontrer surtout qu'ils vivent dans la médiocrité tant au niveau de leur rapport à la nature que dans leurs amours, tellement dépourvues de folie, ou dans leur engagement historique.



Organisé par le service culturel de la CAESE, le théâtre intercommunal d'Etampes et la commune de Saint-Escobille. le groupe s'est produit au théâtre d'Etampes et dimanche 27 Septembre à Saint-Escobille dans la grange de Vincent Imbault, mit gracieusement à notre disposition.

Une belle aventure humaine et musicale pour un spectacle qui nous invite à réfléchir sur les thèmes fondamentaux que sont : le respect, le droit à la différence, le partage, la liberté, le vivre ensemble avec les différentes générations et les différentes cultures, la nature et l'Homme.



CONFERENCE MUSICALE INAUGURATION

Travaux de restauration de l'Eglise St Denis

Il y a presque trois siècles, le légendaire compositeur et violoniste italien, Vivaldi, célébrait les quatre saisons. Son œuvre, connue aux quatre coins du monde, est une véritable ode à une nature resplendissante de vie et de contrastes. Ces morceaux, parmi les plus populaires de la musique baroque, sont accompagnés de sonnets attribués à Vivaldi pour en illustrer chaque mouvement.

Samedi 3 Octobre, Charles Limouse accompagné de Sonia Khochafian au violon, nous a commenté cette conférence musicale autour des quatre saisons, instant magique dans notre église sous sa voute récemment restaurée.

Cette conférence a transporté le public dans une atmosphère intime, poétique et intensément expressive.



L'HISTOIRE DE L'EGLISE EN MUSIQUE

Jean Pierre LIENASSON – SEHP

Le 6 Septembre dernier, concert privé en l'église de Saint Denis de Saint-Escobille : Histoire de l'église en musique du XII^e s. au XX^e S. Première animation post-confinement : la vie de l'association reprend enfin !

Notre association a proposé une écoute de musiques sacrées depuis la construction de l'église (XII^e siècle) jusqu'au XX^e siècle. Quelques grands noms étaient présentés : Dufay ; Monteverdi ; Scarlatti ; Bach ; Pergolèse ; Rossini ; Britten, musique enregistrée.

Une quinzaine de personnes étaient présentes et ont apprécié le choix des musiques. Il faut dire que dans l'acoustique de l'église, elles prenaient une vraie dimension et c'était une redécouverte des sonorités du plain-chant ou de l'orgue.

Merci à la générosité des participants, à la SELS et à Philippe NAVARRO son président d'avoir assumé et assuré la technique.

DECOUVRIR NOTRE PATRIMOINE

Renaud BAYARD –SEA

Peut-on associer la Culture et le Sport ?

Notre association SEA a relevé le défi en proposant une course d'orientation à vélo sur notre territoire, dans le cadre des journées du Patrimoine. Ce fût une belle après midi pour découvrir le patrimoine de Saint Escobille en famille ou entre amis lors de cette course, 7 équipes se sont affrontées !



Les organisateurs



Remise des médailles en présence du Président de la CAESE – Johann Mittelhausser qui nous a fait l'honneur de sa présence.



Podium : 1 / Les #CHEMINOTS 2 / Les #CLAVETTES
3 / Les #ÉGARÉS

GYM POUR TOUS - VENEZ NOMBREUX

Philippe NAVARRO –SELS

L'Association Saint-Escobille Loisirs et Sport vous propose pour la nouvelle saison 2020 / 2021 deux activités :

- **Cours de Gymnastique** le Lundi de 19h à 20h à la salle communale.
- **Cours de Body Zen** (Gym Douce) le vendredi de 11h à 12h à la salle communale.

Activité Physique et Sportive encadrée par un professeur diplômé :Mme DHOLLANDER Hélène
Cotisation annuelle : 135 € par activité + 5€ Adhésion à la SELS par adhérent

Inscription et renseignements auprès de Philippe NAVARRO, 7 Rue des guigniers , Saint Escobille
p.navarro@medinger.fr Tel : 06 16 07 96 46

L'adhésion à la SELS donne le droit à toutes les activités de l'année.



Les nouveaux enfants de Saint Escobille scolarisés de la maternelle au CM2 sont priés de se faire connaître auprès de la Mairie.

Noël 2020

*Nom, Prénom,
Adresse, Classe rentrée 2020
mairieescobille@wanadoo.fr
01 64 95 52 62*





OCTOBRE ROSE 2020

La commune de Saint-Escobille s'associe au CRCDC-IDF qui rassure et encourage les femmes de 50 à 74 ans à participer au dépistage organisé des cancers du sein.

Comme chaque année en octobre, Octobre Rose est un moment fort de sensibilisation de la population féminine au dépistage organisé des cancers du sein.

Le Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers CRCDC-IDF sera au rendez-vous pour réitérer son message à l'attention des femmes de 50 à 74 ans :

« Mesdames, pensez à prendre rendez-vous dans votre centre d'imagerie médicale pour effectuer votre mammographie. Ce geste simple peut vous sauver la vie ! »

Dans un contexte très particulier marqué par la pandémie de COVID 19, le CRCDC-IDF renforce sa mobilisation pour promouvoir le dépistage organisé des cancers du sein, première cause de décès par cancer des femmes en Ile-de-France avec plus de 2 000 décès chaque année dans la région.

Face à l'inquiétude liée à la pandémie actuelle et alors que la population semble préférer reporter ses rendez-vous médicaux, le CRCDC-IDF interpelle une nouvelle fois les franciliennes de 50 à 74 ans sur l'importance d'effectuer une mammographie de dépistage tous les 2 ans.



JE ME SUIS FAIT DÉPISTER, ET J'AI BIEN FAIT.



CANCER DU COL DE L'UTÉRUS

TOUS
LES 3 ANS
TEST DE
DÉPISTAGE

DE
25 À 65 ANS

CANCER DU SEIN

TOUS
LES 2 ANS
MAMMOGRAPHIE
EXAMEN
CLINIQUE

DE
50 À 74 ANS

CANCER COLORECTAL

TOUS
LES 2 ANS
TEST

DE
50 À 74 ANS



**DÉPISTAGE
DESCANCERS**
Centre de coordination
Île-de-France

Site de l'Essonne

Pour plus d'informations,
contactez le CRCDC-IDF site de l'Essonne au
01 64 90 52 12



Le CRCDC-IDF tient à rassurer les femmes sur le fait que les acteurs du dépistage et notamment les centres d'imagerie médicale appliquent les mesures sanitaires nécessaires à la sécurité des femmes dans le cadre de leurs examens. Le CRCDC-IDF souligne également la plus-value de la mammographie qui dans le cadre du dépistage organisé des cancers du sein, inclut une seconde lecture des clichés en plus de la prise en charge financière par l'Assurance Maladie.

Le CRCDC-IDF Site Essonne se tient à la disposition des femmes pour répondre à toutes leurs questions. Nous serons également disponibles lors des actions de terrain organisées pour Octobre Rose partout en Essonne.

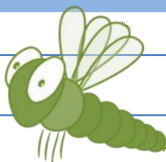
Toutes les actions maintenues par nos partenaires se dérouleront dans le strict respect des obligations sanitaires, et à l'instar de beaucoup d'autres événements majeurs, la campagne Octobre Rose s'effectuera aussi sur le web.

Rendez-vous dès maintenant sur le site du CRCDC-IDF <https://www.depistage-cancers-idf.org/> et sur nos réseaux (Facebook, LinkedIn, Twitter) pour suivre la campagne d'Octobre Rose.

Pour contacter le CRCDC-IDF site de l'Essonne :
Contact91@depistage-cancers-idf.fr 01 64 90 52 12

TOUS AU VERGER

Mireille TASSEL



Dans le cadre du budget participatif écologique de la région Île de France notre projet est de développer ensemble la zone de loisir et le verger de Saint-Escobille pour en faire un espace de rencontre entre les citoyens et la biodiversité des milieux agricoles ouverts.

Il s'inscrit dans la continuité des démarches précédentes d'aménagement du lieu à savoir l'installation d'équipements sportifs (parcours santé, city stade ...) et la création en 2018 d'un verger pédagogique par le Siredom pour la commune (Syndicat pour l'Innovation, le Recyclage et l'Energie par les Déchets et Ordures Ménagères). Il est situé à côté du stade.

Il se fera sous forme d'ateliers intergénérationnels et de chantiers citoyens pour que les villageois s'approprient le lieu, le fasse vivre et prenne conscience de la richesse de la nature autour d'eux. Il pourra ensuite héberger des événements (transmission de la taille des fruitiers par les anciens de la commune, observation d'animaux nocturnes, animations scolaires, jeux ...).

Ce projet ambitieux est soutenu par la Municipalité et porté par la jeune association S.E.A. (Saint Escobille Animation) fondée par deux saint-escobillois très impliqués dans le réseau associatif local d'économie circulaire, de développement durable et de préservation de la biodiversité, lui permettra de se positionner en acteur moteur de la transition écologique.

Il s'adresse à tous les habitants du village, aux élèves des écoles du regroupement scolaire AMPS (Authon-la-Plaine, Mérobert, Plessis-Saint-Benoist, Saint-Escobille) et à toutes les personnes souhaitant passer un moment agréable en pleine nature.

Il est prévu 9 actions échelonnées sur 1 an ½ (pour tenir compte des périodes de plantations) :

- Plantation d'une haie protectrice des vents dominants constituée de variétés locales,
- Réalisation de nichoirs, mangeoires et abris (chauves-souris, hérissons, mésanges ...),
- Création d'un labyrinthe gourmand (zone ludique de cueillette de baies, de petits fruits et d'aromatiques),
- Désimperméabilisation d'un espace goudronné et après analyse de leur toxicité, recyclage, si possible, des résidus en butte végétale,
- Réalisation d'une signalétique ludique du site en matériel de récupération,
- Production de fiches d'identification de chaque arbre et arbuste présents sur le site,
- Réalisation d'un plan attractif,
- Production d'une carte détaillée du verger,
- Création de fiches pédagogiques.



Toutes ces actions seront réalisées avec les habitants du village en partenariat avec des associations locales (La Petite Tortue, La haie Magique, Agitons le Local !) et une entreprise locale (usine de terreau la Florentaise).

Les actions réalisées dans le cadre de ce projet pourront ensuite se poursuivre par la mise en place d'un récupérateur d'eau et d'équipements solaires, la création d'une pergola végétalisée à base de matériaux de récupération et par l'installation de postes d'observation de la nature.



VIVRE EN BONS VOISINS, c'est l'affaire de chacun !

Valérie GALOPIN

Pour que les rues du village soient agréables à vivre, belles et sécurisées, vos bacs ne doivent pas rester sur les trottoirs en dehors des jours de collecte. Ils doivent être sortis au plus tôt la veille au soir du jour de passage du camion d'enlèvement ou avant 10h pour l'après midi et rentrés le jour même.

CALENDRIER COLLECTE DES DÉCHETS

SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2020

ORDURES MÉNAGÈRES

Ramassage
1 fois par semaine
Vendredi après-midi

PAPIERS ET EMBALLAGES

Ramassage
1 fois par semaine
Mardi après-midi

DÉCHETS VÉGÉTAUX

Ramassage
De mars à novembre
1 fois tous les 15 jours
(semaine paire)
Mercredi après-midi

Les collectes sont assurées tous les jours fériés, hors 1^{er} mai

Collecte des encombrants : uniquement sur rendez-vous au 01 69 74 23 50

Pour toute question : collecte@siredom.com

Saint-Escobille

Jours de collecte modifiés

SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DÉCEMBRE	
1 M	1 J	1 D	1 M	1 D	1 M	1 D	1 M
2 M	2 V	2 L	2 M	2 L	2 M	2 L	2 M
3 J	3 S	3 M	3 M	3 M	3 J	3 J	3 J
4 V	4 D	4 M	4 M	4 M	4 V	4 V	4 V
5 S	5 L	5 J	5 J	5 J	5 S	5 S	5 S
6 D	6 M	6 V	6 V	6 V	6 D	6 D	6 D
7 L	7 M	7 S	7 S	7 S	7 L	7 L	7 L
8 M	8 J	8 D	8 D	8 D	8 M	8 M	8 M
9 V	9 S	9 L	9 L	9 L	9 V	9 V	9 V
10 J	10 S	10 M	10 M	10 M	10 J	10 J	10 J
11 V	11 D	11 M	11 M	11 M	11 V	11 V	11 V
12 S	12 L	12 J	12 J	12 J	12 S	12 S	12 S
13 D	13 M	13 V	13 V	13 V	13 D	13 D	13 D
14 L	14 M	14 S	14 S	14 S	14 L	14 L	14 L
15 M	15 J	15 D	15 D	15 D	15 M	15 M	15 M
16 M	16 V	16 L	16 L	16 L	16 M	16 M	16 M
17 J	17 S	17 M	17 M	17 M	17 J	17 J	17 J
18 V	18 D	18 M	18 M	18 M	18 V	18 V	18 V
19 S	19 L	19 J	19 J	19 J	19 S	19 S	19 S
20 D	20 M	20 V	20 V	20 V	20 D	20 D	20 D
21 L	21 M	21 S	21 S	21 S	21 L	21 L	21 L
22 M	22 J	22 D	22 D	22 D	22 M	22 M	22 M
23 M	23 V	23 L	23 L	23 L	23 M	23 M	23 M
24 J	24 S	24 M	24 M	24 M	24 J	24 J	24 J
25 V	25 D	25 M	25 M	25 M	25 V	25 V	25 V
26 S	26 L	26 J	26 J	26 J	26 S	26 S	26 S
27 D	27 M	27 V	27 V	27 V	27 D	27 D	27 D
28 L	28 M	28 S	28 S	28 S	28 L	28 L	28 L
29 M	29 J	29 D	29 D	29 D	29 M	29 M	29 M
30 M	30 V	30 L	30 L	30 L	30 M	30 M	30 M
31 S	31 S	31 S	31 S	31 S	31 J	31 J	31 J

Siredom - 63 rue du Bois Chaland - 91090 Lisses
Tél. : 01 69 74 23 50
E-mail : ecocitoyen@siredom.com
www.siredom.com

Déchets - Énergie
Siredom
Environnement

Abandon de déchets – Dépôts sauvage

Il est interdit d'abandonner, de déposer ou de jeter des débris, sur tout ou partie de la voie publique, espaces verts, terrain vague, fossés, sur une propriété privée ou dans la nature.

Avec les années, les dépôts sauvages en pleine nature ont progressé de manière exponentielle.

Sur nos chemins ruraux, comme le long de la route départementale, les dépôts sauvages sont devenus monnaie courante. Les Agriculteurs, les chasseurs et les promeneurs, sont les premiers à les découvrir.

On y retrouve des pneus, des matelas, des frigos, des meubles et beaucoup de résidus de chantier. Sans compter les bouteilles en plastique et les sacs de vente à emporter jetés par les fenêtres des voitures.

Ensemble soyons vigilants et responsables.

La crise sanitaire a modifié notre rapport au jetable : masque à usage unique à changer toutes les 4 heures, production en masse de bouteilles de gel hydroalcoolique, utilisation continue de produits et autres lingettes désinfectantes, suremballage et plexiglas. L'environnement a pris un coup.

Alors, Jeter les gants et les masques à usage unique dans les poubelles de rue ou à la maison, dans la poubelle à ordures ménagères, et privilégions les masques en tissus réutilisables.

STOP !

TOUT CE QUI EST JETÉ À TERRE FINIT EN MER

APPEL AU CIVISME DE CHACUN

JE JETTE MON MASQUE ET MES GANTS
À LA POUBELLE... PAS DANS LA RUE
NI DANS LES ESPACES PUBLICS !



MAIRIE

2 rue du Château
91 410 Saint-Escobille

Téléphone : 01 64 95 52 62

Courriel : mairieescobille@wanadoo.fr



Monsieur le Maire ,Yves VILLATE,
reçoit sur rendez-vous

Secrétaire, Estelle GARNIER

Heures d'ouvertures au public :

lundi	de 8h30 à 12h00
mardi	de 13h30 à 17h00
jeudi	de 13h30 à 18h00
vendredi	de 8h30 à 12h00
samedi	de 9h00 à 12h00

CARNET



Naissances

Jassim ARNERIN né le 23 juin 2020

Eléa, Lilwenn, Julia PESTRE née le 28 juin 2020

Elsa DE ALMEIDA née le 18 septembre 2020

Mariage

Coralie CHAMPION & Florent BOISSINOT

le 4 Septembre 2020

Décès

Innocenza CAMMAS décédée le 26 Juin 2020

Marie Thérèse IMBAULT décédée le 7 Octobre 2020



AGENDA



En raison de la crise sanitaire, le repas des anciens traditionnel et le spectacle de Noël sont annulés.

Pour les **aînés** début décembre, un coffret sera offert par le CCAS de la commune, composés de produits et friandises de notre région.

Pour les **enfants** de Saint-Escobille, scolarisés de la maternelle au CM2, les cadeaux de Noël seront offerts par la commune, le Dimanche 13 Décembre après midi.

BIBLIOTHEQUE



Les bénévoles de la **bibliothèque municipale** de Saint-Escobille vous accueillent en face de la mairie de Saint-Escobille. **L'inscription et le prêt de documents (Livres, CD et DVD) sont GRATUITS pour tous les habitants de Saint-Escobille.**

Un large choix de documents divers vous attend.

Chaque personne inscrite peut emprunter gratuitement 3 livres, 3 périodiques, 2 CD et 2 DVD à la fois pour une durée de 3 semaines avec possibilités de demandes régulières personnalisées.

Votre bibliothèque Municipale, c'est aussi un site internet sur lequel vous pourrez trouver toutes nos nouveautés et l'ensemble des documents disponibles.

<http://opac-x.bibliothequesaintescobille.biblix.net/>

Permanences

Lundi de **16h à 18h**

Mercredi de **14h15 à 16h45**

Samedi de **9h30 à 11h**

Fermeture pendant les vacances scolaires

Nouveaux horaires

Compte-tenu de la crise sanitaire
La cérémonie commémorative du 11 Novembre se déroulera
selon les modalités suivantes :

Le Mercredi 11 Novembre 2020

Devant le Monument aux Morts à Saint-Escobille
Dépôt d'une gerbe à 11h par la Municipalité
en format très restreint et en respectant strictement les mesures de
distanciation.

Cette cérémonie ne sera pas ouverte au public

Afin de manifester votre participation
à cette journée nationale,
les Saint-Escobillois qui le souhaitent
sont invités à pavoiser
leur fenêtre aux couleurs nationales.

